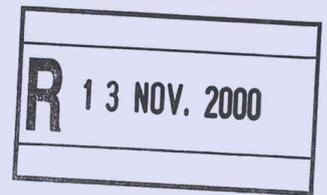


10-03

AU CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS



Rapport de la Commission chargée de l'étude du Préavis no 38/00

Objet : Demande d'un crédit d'étude de Fr. 40'000.- en vue de la transformation de la buvette-restaurant et de l'agrandissement des vestiaires, au lieu dit " Les Abériaux ".

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission composée de :

M. Hans-Peter HASLER (Rapporteur)
Mme Marie-Christine CHOLLET
M. Denis CATTIN
M. Pierre HANHART
M. René LOSEY

s'est réunie les 17. et 30. octobre et le 2. novembre 2000.

La réunion du 17. octobre s'est déroulée en présence de M. André FISCHER, municipal responsable du dossier, qui a fourni toutes les explications et répondu aux questions de la commission. La visite des locaux le 2. novembre a permis à la commission de constater leur utilisation lors d'entraînements par plusieurs équipes en même temps. A cette occasion la commission a également pu rencontrer l'architecte et le questionner sur le projet. Nous tenons à le remercier, ainsi que M. André FISCHER pour leur disponibilité.

La commission s'est tout d'abord penchée sur les besoins exprimés par les utilisateurs actuels du bâtiment et, partant de là, sur les différentes options possibles pour y répondre :

- Transformation de la buvette sans toucher les vestiaires
- Augmentation des surfaces mises à disposition du FCP sans améliorer la buvette
- Amélioration de la buvette et augmentation des surfaces pour le FCP

Besoins exprimés par le FCP

Le FCP comporte actuellement environ 180 joueurs répartis en 9 équipes. Ces joueurs effectuent en moyenne 14 entraînements par semaine. Avec ces effectifs le nombre de vestiaires semble insuffisant et il manquerait également un local d'arbitre. De plus le FCP souhaiterait sa propre buvette.

Club Nautique de Prangins

Le CNP n'a pas fait état d'un besoin de locaux supplémentaires.

Buvette

La buvette ne dispose pas actuellement d'une cuisine appropriée à ses besoins. Elle ne répond plus aux normes d'hygiène et de protection des eaux. De plus les locaux d'entreposage sont insuffisants. Les toilettes sont d'un accès peu pratiques. Les WC publics sont situés au sous-sol et donc inaccessibles pour des personnes handicapées.

CONSTAT

En ce qui concerne le concept d'utilisation des locaux, celui-ci n'est plus adapté à l'utilisation

actuelle du bâtiment. En effet, la buvette du rez-de-chaussée doit utiliser des locaux de dépôt au sous-sol et stocker du matériel à l'extérieur du bâtiment. De même les locaux du FCP sont répartis entre le rez et le sous-sol. Les locaux attribués au CNP sont également au sous-sol, mais n'ont pas d'accès séparé ce qui pose des problèmes de cohabitation.

Les WC publics au sous-sol, seuls accessibles en cas de fermeture de la buvette, sont difficiles d'accès pour les personnes âgées ou handicapées. Les locaux au sous-sol sont difficiles à surveiller et font l'objet régulier de dégradations et de vandalisme.

Lors de sa visite la commission a pu voir les vestiaires et les autres locaux et a constaté l'absence de ventilation dans les douches-vestiaires, ainsi que les fontaines totalement inadaptées.

La commission a pu prendre connaissance du premier avant-projet ainsi que du cahier de charge établi à l'intention du bureau d'architecte. Cet avant-projet chiffre les coûts grossièrement à Fr. 850'000.--.

La commission a également examiné et rejeté une autre option qui consiste à améliorer uniquement la buvette-restaurant. Cette option est grossièrement chiffrée à Fr. 400'000.--, mais ne résoud en rien les autres insuffisances.

Suite à cette visite des locaux la commission émet les commentaires suivants :

- elle est opposée à une buvette propre au FCP pour des raisons d'hygiène et de rentabilité de la buvette-restaurant
- elle met en question le besoin d'un local de théorie et de réunion au sous-sol. Il existe suffisamment de locaux à disposition des sociétés dans la commune.
- elle est pour une séparation claire et cohérente des différents utilisateurs du bâtiment.
- elle est d'avis que le sous-sol, qui comporte environ 250 m², offre suffisamment de surface pour satisfaire aux besoins du FCP et du CNP sans agrandissement.

La commission préconise pour les travaux envisagés un projet cohérent qui rectifie les insuffisances actuelles et qui sépare de façon logique les utilisateurs dans le cadre suivant :

- 1) Réaménagement du sous-sol existant avec des vestiaires et WC pour le FCP et des locaux pour le CNP
- 2) Transformation du rez avec la buvette-restaurant, les WC publics et locaux de stockage, éventuellement avec un local pour le CNP.

Le projet proposé par la commission n'est pas chiffré, mais les coûts devraient être inférieurs à l'avant-projet retenu par la Municipalité.

PROPOSITION

La commission est donc d'accord pour un mandat d'étude conformément aux commentaires énoncés ci-dessus afin d'améliorer le bâtiment des Abériaux. La commission estime important de voter ce crédit afin de mener une étude approfondie. Seule cette étude permettra de chiffrer précisément les coûts des différents éléments et, par la suite, de choisir éventuellement d'autres options. De plus, l'étude appartiendra à la commune, même si, par la volonté du conseil, la réalisation du projet ne devait pas intervenir toute suite ou dans la forme proposée. Les plans seront acquis pour le futur et le travail intellectuel aura été fait et sera utile pour n'importe laquelle des solutions que le conseil retiendra en temps voulu.

CONCLUSIONS / AMENDEMENT

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

Vu le préavis municipal no 38/00 tel qu'amendé concernant **une demande de crédit d'étude de Fr. 40'000.--** en vue de la transformation sans agrandissement du bâtiment existant, au lieu dit « Les Abériaux »,

Lu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

Attendu que ce dernier été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- 1) d'adopter le préavis municipal no 38/00 tel qu'amendé concernant une demande de crédit d'étude de Fr. 40'000.-- en vue de la transformation sans agrandissement du bâtiment existant, au lieu dit « Les Abériaux ».
- 2) d'accorder un crédit de Fr. 40'000.-- pour la réalisation de cette étude,
- 3) de financer cette opération au moyen des comptes de trésorerie,
- 4) d'autoriser la Municipalité à mandater le Bureau Zimmermann Architectes SA.

Prangins, le 09. novembre 2000

M. Hans-Peter HASLER (Rapporteur)

H. Hasler

Mme Marie-Christine CHOLLET

Mme Marie-Christine Chollet

M. Denis CATTIN

D. Cattin

M. Pierre HANHART

P. Hanhart

M. René LOSEY

Reçu le 13 -11- 2000		Remarques
HRK	<i>W</i>	
AF	<i>a</i>	
EJ	<i>ef</i>	
MJT	<i>v</i>	
EK	<i>ey</i>	
<input checked="" type="checkbox"/> classer - à traiter en séance du		<u>Visa</u>